



Conseil économique et social

Distr. générale
11 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la neuvième Conférence (pour distribution seulement)

Rapport de la Nouvelle-Zélande

Résumé**

Le rapport est présenté en application de la résolution V/7, adoptée par la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Se fondant sur les rubriques standard, il décrit les progrès accomplis depuis la neuvième Conférence, tenue en 2007.

Depuis novembre 2008, l'organisme néo-zélandais chargé de l'établissement des noms à l'échelle nationale, le New Zealand Geographic Board (Ngā Pou Taunaha o Aotearoa), évolue à mesure que son domaine de compétence, ses fonctions, ses tâches et ses processus gagnent en importance du fait de l'adoption en 2008 et portant création de cet organisme, qui a remplacé la loi sur le Comité géographique, de 1946. Les deux principales responsabilités qui incombent au nouvel organisme (identification des lieux et préservation du patrimoine et de la culture) en sortent renforcées et constituent le cœur de ses activités opérationnelles et des décisions importantes et durables qu'il est appelé à prendre.

Le rapport décrit les travaux du Comité, son histoire et fournit des statistiques y relatives. Il comprend une proposition du nom récemment faite par la Nouvelle-Zélande qui a connu quelque retentissement, pour expliquer le raisonnement suivi lors de la prise de décisions ainsi que les conséquences de ces décisions sur les plans communautaire, culturel et politique. Parmi les questions revêtant un intérêt particulier, il convient également de citer le processus visant à rétablir les noms de lieu d'origine autochtone en application du Traité de Waitangi [par le truchement

* E/CONF.101/1.

** Le rapport, établi par Wendy Shaw, Secrétaire du New Zealand Geographic Board/Ngā Pou Taunaha o Aotearoa, peut être consulté *in extenso* dans la langue d'origine uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.



d'accords n'entrant pas dans le champ d'application de la loi sur le New Zealand Geographic Board (Ngā Pou Taunaha o Aotearoa]. L'application de ces accords, par le biais d'autres textes de loi, est prioritaire pour le Gouvernement et permet de reconnaître d'importantes réalités culturelles. Le rapport fournit en outre des informations sur une initiative visant à officialiser une série de noms de communes de banlieues et de localités (et de leurs dépendances), en coopération avec les autorités locales, afin de permettre la mise sur pied d'un système d'adressage intégré, normalisé et cohérent éliminant toute ambiguïté pour les services postaux, administratifs et les secours d'urgence.
